

Agenda social.

Lors du CTP central du 22 mai, François DAGNAUD a présenté aux organisations syndicales ses propositions sur les dossiers à inscrire à l'agenda social.

1 – le volet statutaire.

Ce volet regroupe essentiellement la réforme de la catégorie C, la résorption de l'emploi précaire et l'application des nouvelles lois sur la fonction publique.

2 – Le volet social.

De nouvelles prestations sociales ont été mises en place (Allocation Prévoyance Santé, politique d'accès au logement...) et devront être évaluées sur la durée. De nouvelles réflexions s'engageront sur la mise en place au profit de l'ensemble des agents du chèque emploi service universel (CESU), sur les retraités, et sur la bonification de l'allocation de déménagement pour les agents originaires des DOM/TOM.

3 – Formation et métiers.

Afin de favoriser la promotion et l'évolution professionnelle et de faciliter la diversification des parcours, il est proposé une réflexion sur la garantie pour les agents d'une orientation plus qualitative de leur parcours professionnel.

4 – Voies et moyens du dialogue social.

Après l'adoption du protocole d'accord sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, il reste à finaliser l'accord sur la dotation en locaux, mobilier et matériel informatique, puis les droits syndicaux, le statut des permanents syndicaux et les dispositifs d'alerte et de veille sociale.

5 – Conditions et environnement de travail.

Ce domaine concernera la sécurité des agents au travail, plus particulièrement la lutte contre les agressions et la prévention des accidents ainsi que l'amélioration de la qualité des conditions de travail. Il sera également étudié le sujet de la restauration des personnels, qui présente deux aspects, la répartition territoriale des restaurants et la diversité des temps de présence.

6 – Publics prioritaires.

A ce chapitre, il est proposé de poursuivre le travail engagé sur le thème de l'égalité professionnelle et de formaliser une charte de la diversité.

Yves BORST, Président de l'UCP, a exprimé le souhait que la réflexion soit engagée en priorité sur le dispositif d'alerte et de veille sociale, faisant remarquer que la qualité du dialogue social à la Ville pouvait être améliorée. Il a par ailleurs constaté qu'il restait peu de temps pour traiter les nombreux autres sujets. Il a enfin demandé qu'en 2007 soient examinés les difficultés de logement des agents et le remboursement des frais de transports pour les agents résidant hors zone carte orange, et suggéré une réflexion à l'approche de la fin de la mandature sur la reconnaissance par la municipalité de l'action des agents dans la mise en œuvre des projets municipaux.

François DAGNAUD a déclaré que tous les thèmes de l'agenda social seraient traités en parallèle en 2007. Dès la rentrée de septembre il sera procédé à un état des lieux sur l'emploi. Sur le chapitre des transports, il s'est dit d'accord pour mener une réflexion, précisant toutefois qu'il ne souhaitait pas que soit institué un dispositif incitant les agents à s'éloigner toujours plus de Paris.

Nul doute que nous aurons de nouveau l'occasion de traiter de ces nombreux dossiers dans UCP Flash.

Résultats de concours

Ont été déclarés reçus au concours interne de technicien supérieur :

Laurent GILLET (DPE), Ademola BADAROU (DPA).

L'UCP leur adresse ses sincères félicitations.

Du FUP à l'UAE : le dialogue reprend ses droits...

A la suite de nos nombreuses interventions sur ce dossier qui a fortement mobilisé les cadres concernés, nous avons reçu successivement deux courriers, l'un de François DAGNAUD, Adjoint au Maire, qui nous proposait de poursuivre les échanges sur le sujet, l'autre du Maire de Paris, qui nous indiquait être « *pleinement satisfait de l'engagement des cadres de la Ville de Paris et notamment des cadres techniques que vous représentez dans la réalisation des projets de la mandature que j'ai engagés* » et nous incitait à rencontrer François DAGNAUD.

Cette rencontre a eu lieu le 29 mai dernier : François DAGNAUD a tout d'abord précisé que le dispositif UAE (Usage administratif étendu) constituait une réponse de l'exécutif municipal aux critiques formulées par la Chambre régionale des comptes et par l'URSSAF à l'encontre des FUP, mais qu'il n'y avait pas de volonté de « bouleverser les habitudes ». Il a par ailleurs indiqué que la mise en œuvre de l'UAE était déconnectée de la volonté politique de réduction du parc automobile de la Ville.

Yves BORST, président de l'UCP, a regretté une nouvelle fois le manque de concertation en amont et rappelé les principaux points de désaccord : diminution du nombre de bénéficiaires, restrictions d'usage, hausse tarifaire et grille de critères contestable.

François DAGNAUD a apporté les réponses suivantes aux différentes demandes de notre organisation syndicale :

- s'il a écarté la proposition de geler la situation actuelle pour n'appliquer la grille de critères qu'aux nouvelles demandes d'UAE, il s'est engagé à ce que les situations des collègues a priori exclus du nouveau dispositif soient examinées individuellement, si nécessaire par le biais d'une démarche de recours gracieux. Il s'est de plus dit convaincu que les directions sauraient faire preuve de pragmatisme en la matière. Notons que le nombre de ces exclus n'est pas connu à ce jour, certaines directions n'ayant pas achevé le recensement, mais que la baisse devrait effectivement être inférieure à 10% ;
- le dispositif de remisage à domicile instauré (suite à la demande de l'UCP) pour les utilisateurs de véhicules utilitaires (personnels de maîtrise essentiellement), dont l'objectif est de cadrer les pratiques relevant aujourd'hui de la tolérance, ne s'appliquera pas aux actuels titulaires de FUP ;
- concernant les périodes d'interruption de service (congés, JRTT, etc.), il a accepté d'étendre le délai au-delà duquel obligation sera faite de laisser les véhicules sur le lieu de travail : ce délai, précédemment fixé à 5 jours, est désormais porté à 9 jours, ce qui permet de couvrir une période de congé « classique » d'une semaine (1 week-end + 1 semaine complète).

Nous prenons acte de ces réponses, qui, sans nous satisfaire pleinement, nous semblent de nature à permettre une meilleure transition du FUP à l'UAE. Elles sont la conséquence de nos actions menées depuis plusieurs semaines et des positions que nous avons exprimées avec fermeté. Nous serons particulièrement attentifs à la situation de ceux qui ne seront pas éligibles à l'UAE et resterons très vigilants pour veiller à ce que ce nouveau dispositif ne soit pas une étape avant une dégradation plus massive.

UCP/UNECT Ville de Paris.

Le syndicat des attachés des administrations parisiennes UCP/UNECT Ville de Paris a tenu son assemblée générale annuelle et renouvelé ses instances dirigeantes. Ont été élus ou réélus :

Président : Hervé STRAGLIATI (DF), vice-président : Jean-Pierre ARNAULT (DRH), secrétaire générale : Patricia DIDION (DALIAT), administrateurs : Denis BOIVIN (CASVP), Jeanne COUSIN (CASVP), Didier GUEGUEN (CASVP), Jean-Marc LEYRIS (DLH), Françoise LILAS (DRH), Michel-Ange MIGLIACCIO (DF), Nicole VITANI (DEVE), Noël ZEILINGHER (DF).

L'essentiel des travaux a porté sur la réforme statutaire des attachés et le décret de fusion des deux corps d'attachés de la Ville et du département, ainsi que sur la négociation relative au ratio promu/promouvables pour l'accès au principalat qui doit permettre d'augmenter sensiblement les promotions au choix et de majorer le nombre de postes ouverts à l'examen professionnel.

Les perspectives d'avenir du corps : indice terminal de principal, emplois fonctionnels de chef de service administratif, promotion au tour extérieur d'administrateur, sont des chantiers également au cœur de nos préoccupations, de même que les dossiers transversaux tels l'action sociale, avec notamment la restauration et le chèque emploi service universel, ainsi que l'application des deux lois des 2 et 19 février 2007, pour ce qui relève des administrations parisiennes.

Tous ces dossiers feront bien entendu l'objet de propositions de la part de l'UCP.

Si vous ne désirez plus recevoir UCP Flash, faites le nous savoir par mail à l'adresse en tête, nous vous supprimerons de la liste de distribution.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS
Tél. 01.43.47.80.72
Fax. 01.43.47.81.45